

Le guide du

DESHERBAGE

devant chez soi**





LES BONNES PRATIQUES*



Campanule



Valériane

À VOS BINETTES! *

Chacun fait sa part. Les agents de la collectivité se concentrant sur le désherbage des caniveaux et des bordures de trottoirs, il appartient alors à chacun de juger si les beaux brins de plantes qui naissent aux pieds des bâtiments sont, ou non, persona non grata et d'en tirer les conséquences en désherbant le long de sa propriété qu'il s'agisse d'une maison individuelle ou d'un collectif.

On peut s'arranger entre voisins en toute convivialité ou en discutant ce point lors de la réunion de copropriété.



LE GESTE DU SERIAL CLEANER

→ Embellir sa façade en choisissant des plantes pouvant être utilisées pour végétaliser les trottoirs. Il est tout à fait possible de semer quelques plantes dans les interstices du pied de façade : campanule, gazon japonais, violette, valériane...

NE PAS UTILISER DE PRODUITS CHIMIQUES

- Désherber manuellement, mécaniquement : la recette, une binette et un peu d'huile de coude
- Utiliser les désherbants naturels :
 - eau bouillante salée, eau de cuisson des pâtes, riz ou pommes de terre, à verser sur les herbes indésirables ou la mousse. L'eau salée brûle la racine,
 - vinaigre blanc (1 l pour un demi-litre d'eau),
 - purin d'orties (pour les spécialistes),
 - pour les pavés autobloquants répandre du gros sel, la pluie se charge du travail.

*Af boaziou mat / Bec'h d'ho plinetennoù ! / **Nettoyeur en série



CHAQUE GESTE COMPTE

La qualité de l'espace public est au cœur des préoccupations de notre métropole. Surtout, nous avons tous un rôle essentiel à jouer. Chaque geste compte, même celui qui peut paraître anodin. Dans ce cadre, nous devons changer notre regard sur la place occupée par la nature dans la ville, et sur les herbes folles en particulier. Elles sont à la base d'une biodiversité urbaine très riche, qu'il faut apprendre à accepter et à considérer, même devant les façades de nos habitations. En équipe avec les agents de la collectivité, ce guide pratique vous donne tous les détails pour devenir un "serial cleaner" au service de notre environnement.

RECONNAÎTRE LES VRAIES COUPABLES *

Les plantes invasives sont des espèces exotiques au développement dynamique néfaste aux écosystèmes locaux. Il est important de savoir les identifier très tôt, d'éviter leur installation et leur dissémination.



Jeune plant et plant adulte

Arbre aux papillons

Buddleia davidii

Arrachage des jeunes plants. La coupe et la tonte ne suffisent pas à les éliminer.



Jeune plant et plant adulte

Herbe de la Pampa

Cortaderia sellana

Arrachage des jeunes plants. Coupe des "plumeaux" pour éviter la dissémination des graines.



Jeune plant et plant adulte

Vergerette

Conyza floribunda

Arrachage avant la production de graines. La coupe est inefficace.



Jeune plant et plant adulte

Renouée du Japon

Reynoutria japonica

L'arrachage soigneux des jeunes plants est une bonne alternative. La tonte ne suffit pas à les éliminer.



Jeune plant et plant adulte

Sénéçon du Cap

Senecio inaequidens

Arrachage des plants avant la production de graines.

**IL EST PRIMORDIAL DE BIEN RAMASSER
ET DE DÉTRUIRE LES FRAGMENTS DE CES PLANTES
AFIN D'ÉVITER LEUR PROPAGATION PAR DISPERSION.**

LE CHOIX DES ARMES : ZÉRO PESTICIDE !*



À VOUS DE JOUER !*

Il est de la responsabilité de l'habitant, si la vue d'herbe le dérange, de désherber au pied de sa maison ou de sa limite de propriété de façon naturelle, sans produits chimiques.

Si désormais les agents ne désherbent plus les pieds des façades, c'est pour mieux se concentrer sur le désherbage des caniveaux et des bordures de trottoirs, afin de faciliter le ruissellement des eaux et éviter la dégradation des revêtements de trottoirs.

Face aux herbes folles, Brest métropole modernise ses interventions. Les armes des agents s'appellent aujourd'hui binette, brosse de désherbage, balayeuse, réciprocatore ou l'exotique «waïpuna», désherbeuse à base d'eau chaude, extraits de maïs et noix de coco.

En effet, depuis une dizaine d'années, la collectivité a engagé une démarche de réduction progressive des produits phytosanitaires type désherbants chimiques pour l'entretien des espaces publics, afin de préserver la qualité sanitaire des eaux et l'environnement.

Une démarche volontaire aujourd'hui confirmée par l'arrêté préfectoral n° 2008-139 du 1^{er} février 2008 qui stipule que *"l'application ou le déversement de tout produit phytosanitaire est interdit à moins d'un mètre de la berge de tout fossé, cours d'eau, canal, point d'eau, collecteur d'eaux pluviales. Aucune application ne doit être réalisée sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts"*.

COUPABLES OU INNOCENTES ?

Seules trois à quatre plantes posent un vrai souci : celles du type **Arbre aux Papillons (Buddleia)** aux racines très profondes ou l'**Herbe de la Pampa**, très invasive (voir au verso)



Des herbes folles au pied de vos maisons et immeubles : un petit coin de verdure agréable à l'œil !

CONTACT INFORMATION

Un seul numéro :

→ 02 98 33 50 50

Et aussi...

- LE GUIDE PROPRETÉ DU SERIAL CLEANER
- LE PETIT GUIDE QUI NOUS GRANDIT
(tout savoir sur le tri et la collecte de vos déchets)

Guides à télécharger
et d'autres conseils sur
www.brest.fr